

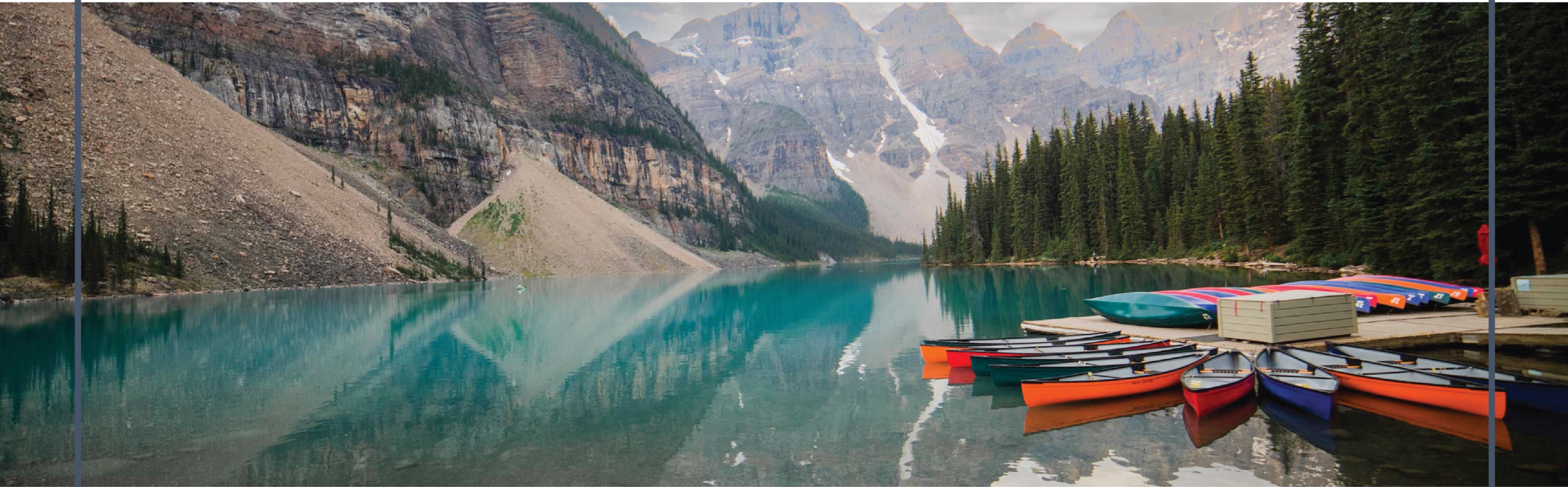


Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

veloppement durable de 2024 à 2025

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Bureau du directeur général des élections

Numéro de catalogue : SE2-21F-PDF
ISSN: 2818-7695

A moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur du Bureau du directeur général des élections. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
elections.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Ministre des Transports et Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objectif de la Loi — soit d'accroître la transparence et la reddition de comptes dans la prise de décisions liées au développement durable — le Bureau du directeur général des élections (BDGE) appuie les objectifs de la [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\)](#) par le biais des initiatives décrites dans sa Stratégie de développement durable ministérielle (SDDM) 2023–2027. Le présent rapport met en lumière les progrès réalisés par le BDGE dans la mise en œuvre de sa SDDM au cours de l'exercice financier 2024–2025.

Les [principes fondamentaux du développement durable](#) ont été intégrés à la fois dans la SDDM et dans ce rapport d'étape pour 2024–2025.

Afin de favoriser une action concertée à l'échelle du gouvernement du Canada, la stratégie ministérielle du BDGE contribue à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Canada et à l'avancement des ODD. Ce travail est soutenu par le Cadre d'indicateurs mondial (CIM) et le Cadre d'indicateurs canadien (CIC), qui fournissent des cibles et des indicateurs pertinents.



Engagements du Bureau du directeur général des élections





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Pour réaliser l’engagement du BDGE envers la réconciliation avec les peuples autochtones et la lutte contre les inégalités, des mesures sont prises dans le cadre des programmes suivants :

- Information et éducation du public : Ce programme contribue à réduire l’impact environnemental de l’organisme par la collaboration avec des éducateurs, des organismes, des enseignants et des professionnels de l’éducation. Grâce à ces partenariats, l’organisme diffuse efficacement de l’information aux communautés autochtones, réduisant ainsi l’empreinte environnementale associée à la distribution physique.
- Services de vote : Ce programme permet aux communautés autochtones de participer aux scrutins fédéraux en offrant des services de vote accessibles, pratiques et efficaces.
- Services internes : Ce programme prévoit la prestation de conseils, d’orientations et de directives stratégiques sur les valeurs, l’éthique et l’équité en matière d’emploi. En augmentant la représentation des Autochtones et en améliorant les compétences culturelles au sein de l’organisme, le BDGE vise à renforcer le développement durable au moyen de partenariats qui favorisent l’éducation et la mobilisation en matière de développement durable, ce dont profiteront tous les Canadiens.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Améliorer la compréhension du processus électoral canadien et renforcer la confiance en celui-ci parmi les membres des communautés autochtones Programme : Information et éducation du public	Indicateur de rendement : Nombre d’initiatives éducatives visant les électeurs et les étudiants autochtones dans les écoles, menées soit par des employés du BDGE, soit en collaboration avec des organismes autochtones. Point de départ : 41 initiatives en 2023 Cible : 55 initiatives d’ici 2026	Accroître le nombre d’initiatives éducatives adaptées aux électeurs et étudiants autochtones permettra à l’organisme de réduire les obstacles liés à la participation et aux connaissances électorales en tenant compte des besoins d’apprentissage et des intérêts particuliers de ces communautés. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Cible du CMI – 10.3</i>	Résultat de l’indicateur : 73 depuis 2023 Notes : Le BDGE poursuit son engagement à renforcer l’éducation civique auprès des électeurs autochtones grâce au lancement récent du Programme pilote d’inclusion autochtone.
		Indicateur de rendement : Nombre de communautés et organismes autochtones qui ont participé à des séances d’écoute et de dialogue avec des représentants du BDGE. Point de départ : 50 communautés et organismes en 2023 Cible : 500 communautés et organismes d’ici 2026	En participant à des séances d’écoute et de dialogue avec diverses communautés autochtones, l’organisme sera mieux outillé pour adapter ses outils et ses services aux besoins de ces électeurs. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Cible du CMI – 10.3</i>	Résultat de l’indicateur : 4003 depuis 2023. Notes : Ce chiffre représente le nombre total d’engagements réussis réalisés localement par le BDGE auprès des communautés autochtones pendant la période électorale anticipée pour la 45 ^e élection générale et les sessions d’écoute et de dialogues effectuées dans le cadre de l' Examen des services électoraux aux autochtones .
	Réduire les obstacles auxquels se heurtent les membres des communautés autochtones lors des scrutins fédéraux. Programme : Services de vote	Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés autochtones qui souhaitent voter d’avance et qui disposent de façons de voter d’avance. Point de départ : Nouveau Cible : 100 % d’ici 2026	Accroître les façons de voter d’avance pour les communautés autochtones intéressées améliorera l’accessibilité des services de vote pour ces électeurs. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Cible du CMI – 10.3</i>	Résultat de l’indicateur : Aucun résultat disponible Notes : Les résultats pour la 45 ^e élection générale seront présentés dans le rapport de la SDDM 2025–2026.
	Accroître les compétences des employés du BDGE en matière de culture autochtone. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage d’employés qui ont reçu une formation sur les perspectives et les réalités autochtones. Point de départ : 43 % des employés en 2023 Cible : 60 % des employés d’ici 2026	Cette mesure est une première étape nécessaire pour accroître les compétences culturelles et la sensibilisation aux problèmes et obstacles rencontrés par les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. En acquérant les compétences et les connaissances nécessaires, les employés de l’organisme seront mieux outillés pour adapter les outils et les services aux besoins de ces électeurs.	Résultat de l’indicateur : 50.6% depuis 2023 Notes : Le pourcentage indiqué comprend à la fois les administrateurs électoraux et les employés nommés pour une durée indéterminée ou déterminée au sein du BDGE. Les employés occasionnels embauchés pour des événements électoraux sont exclus de cet indicateur,



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Le BDGE démontre son engagement envers la réduction des déchets et la décarbonation de son parc de véhicules par les initiatives suivantes du programme de Services internes :

- Transformation du parc automobile : L'organisme s'emploie à transformer son parc de véhicules légers conventionnels pour qu'il se compose exclusivement de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules à zéro émission d'ici 2026. Cette transformation nécessite l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures, le suivi des progrès et la production de rapports ainsi que la gestion de contrats d'approvisionnement respectant des objectifs de développement durable.
- Intégration de critères de développement durable aux contrats : Des critères de développement durable, comprenant des normes et des mesures environnementales, seront intégrés aux contrats cruciaux lors du processus d'appel d'offres.
- Formation sur les achats écologiques : Pour assurer une gestion durable du matériel et une exécution rentable des programmes gouvernementaux, tous les conseillers en approvisionnement devront suivre une formation sur les achats écologiques dans l'année suivant leur nomination. Cette formation renforcera la capacité de l'organisme à gérer les ressources de façon durable tout en respectant son engagement envers l'exécution efficace des programmes.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Transformer le parc de véhicules légers conventionnels du BDGE de sorte qu'il ne comprenne que des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à zéro émission d'ici 2026. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de véhicules hybrides rechargeables ou de véhicules à zéro émission au sein du parc de véhicules conventionnels. Point de départ : 66 % en 2023 Cible : 100 % d'ici 2026	L'achat de véhicules à zéro émission permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des parcs de véhicules conventionnels. Cette mesure favorise la consommation durable. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.1</i> <i>Cible du CIC : 12.1</i> <i>Indicateur du CIC : 12.1.1</i> <i>Cible du CMI : 12.1</i>	Résultat de l'indicateur: 66% pour 2024-2025
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Intégrer progressivement des critères de développement durable ou d'écologisation dans l'évaluation du meilleur rapport qualité-prix, aux fins de la sélection d'un fournisseur pour un contrat. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de contrats qui comprennent des critères de développement durable ou d'écologisation au sein d'une année. Point de départ : Nouveau Cible : 5 % d'ici 2026	Les achats écologiques reposent sur des considérations environnementales et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental de leurs biens et services ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.1</i> <i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> <i>Cible du CMI : 12.7</i>	Résultat de l'indicateur: Aucun résultat disponible Notes: La définition et la méthodologie de mesure de cet indicateur sont actuellement en cours d'élaboration. Les résultats seront disponibles dans le rapport de la SDDM 2025–2026, une fois le mécanisme de suivi mis en œuvre et validé.
	Veiller à ce que tous les conseillers en approvisionnement suivent une formation sur les achats écologiques dans l'année suivant leur nomination. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de conseiller en approvisionnement ayant suivi une formation sur les achats écologiques. Point de départ : Nouveau Cible : 95 % d'ici 2026	Cette mesure est une première étape nécessaire pour accroître les compétences et les connaissances en ce qui touche la relation entre les processus d'approvisionnement et l'adoption de pratiques durables au sein de l'administration publique et de l'industrie. En acquérant les compétences et les	Résultat de l'indicateur: 100% pour 2024-2025. .

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			connaissances nécessaires, les employés de l'organisme seront mieux outillés pour s'assurer que les activités d'approvisionnement tiennent compte des considérations environnementales pertinentes. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.1</i> <i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> <i>Cible du CMI : 12.7</i>	



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

L'engagement du BDGE à lutter contre les changements climatiques se manifeste dans les programmes suivants :

- Gestion des activités en région : Ce programme contribuera à réduire l'utilisation de matériel électoral imprimé en mettant en œuvre des stratégies et des technologies qui optimisent la distribution de ressources, de biens et d'infrastructures lors des scrutins fédéraux.
- Information et éducation du public : Ce programme prévoit de consulter les sociétés de transport en commun afin d'étudier la possibilité d'offrir un accès gratuit le jour de l'élection. Ces travaux mettront à profit le vaste réseau de partenaires et de personnes ressources du programme et contribueront à la réalisation de son objectif, à savoir éliminer les obstacles au vote et promouvoir la participation civique.
- Intégrité électorale et Politique régulatoire : Ce programme vise à s'assurer que l'organisme dispose d'un cadre rigoureux pour gérer les situations imprévues de nature climatique et environnementale. Ce travail est essentiel pour que l'organisme puisse maintenir l'accessibilité, la sécurité, la transparence et l'indépendance du processus électoral, même en présence de problèmes environnementaux susceptibles de perturber la conduite des élections.

Pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ces cibles de réduction des émissions, le BDGE s'est engagé à mesurer l'impact environnemental de ses opérations électorales. Pour ce faire, il faudra mettre au point une méthodologie permettant de calculer l'empreinte carbone associée à une élection générale fédérale. Une fois ce point de référence établi, le BDGE étudiera des façons de réduire les émissions de carbone produites pendant ces scrutins. En outre, la BDGE entend réduire de 20 % la production de matériel électoral imprimé envoyé aux bureaux des directeurs du scrutin pendant une élection, et collaborer avec les sociétés de transport en commun pour étudier la possibilité d'offrir un accès gratuit le jour de l'élection.

Par l’adoption de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) en 2021, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement à atteindre la carboneutralité d’ici 2050. La Loi prévoit également l’élaboration d’un plan visant à réaliser l’objectif du Canada pour 2030, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l’intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des opérations du gouvernement	Estimer l’empreinte carbone d’une élection générale fédérale. Programme : Nouveau programme	Indicateur de rendement : Une méthodologie pour mesurer l’empreinte carbone d’une élection générale fédérale est en place. Point de départ : Nouveau Cible : Inclure l’estimation de l’empreinte carbone d’une élection générale fédérale dans le premier rapport législatif du directeur général des élections publié après le 1er janvier 2026.	L’établissement de l’empreinte carbone d’une élection générale fédérale est une première étape essentielle pour l’écologisation des opérations de l’organisme, notamment pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La mesure de l’empreinte carbone d’une élection générale fédérale permettra au BDGE de connaître les sources et l’ampleur des émissions, d’établir un plan d’action et de fixer des objectifs de réduction significatifs. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.1</i> <i>Cible du CIC : 13.1</i> <i>Indicateur du CIC : 13.1.1</i> <i>Cible du CMI : 13.2</i> <i>Cible du CMI : 13.3</i>	Résultat de l’indicateur: Aucun résultat disponible Notes: La méthodologie du calculateur de l’empreinte carbone est actuellement en cours d’élaboration. Une fois finalisée, elle sera appliquée à la prochaine élection générale fédérale et présentée dans les futurs rapports de la SDDM.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Réduire l'utilisation de matériel électoral imprimé. Programme : Gestion des activités en région	Indicateur de rendement : Tonnes métriques de matériel électoral imprimé envoyé à un bureau du directeur du scrutin pour une élection. Point de départ : Quatre tonnes métriques, en moyenne, par circonscription. Cible : Une réduction de 20 % (à 3,2 tonnes métriques ou moins) d'ici 2026.	La réduction du volume de documents imprimés, créés et expédiés par l'organisme contribuera à préserver les ressources naturelles et à réduire l'impact environnemental associé à la production et au transport de papier ainsi qu'à privilégier, le cas échéant, des formats numériques permet également de distribuer des documents plus facilement et à plus grande échelle, et d'intégrer diverses fonctions d'accessibilité. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.1</i> <i>Cible du CIC : 13.1</i> <i>Indicateur du CIC : 13.1.1</i>	Résultat de l'indicateur : Quatre tonnes métriques, en moyenne, par circonscription. Notes : Les achats pour la 45e élection générale avaient déjà été finalisés avant la mise en œuvre de cette cible. Une réduction mesurable est attendue lors de la 46e élection générale, une fois que les pratiques révisées d'approvisionnement et de distribution seront en place.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Consulter les sociétés de transport en commun pour étudier la possibilité d'offrir un accès gratuit le jour de l'élection. Programme : Information et éducation du public	Indicateur de rendement : Pourcentage de sociétés de transport en commun consultées par l'organisme. Point de départ : Nouveau Cible : Consulter 80 % des sociétés de transport en commun des régions métropolitaines de recensement d'ici 2026.	La gratuité des transports en commun le jour de l'élection permettra de réduire le nombre de véhicules privés sur les routes et contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle peut également augmenter le taux de participation électorale sans pour autant augmenter significativement l'empreinte carbone d'une élection. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.1</i> <i>Cible du CIC : 13.1</i> <i>Indicateur du CIC : 13.1.1</i> <i>Cible du CMI : 13.2</i>	Résultat de l'indicateur : 83% pour 2024-2025 Notes : Avant la 45e élection générale, le BGDE a communiqué avec près de 250 autorités de transport en commun à travers le Canada et a envoyé des lettres officielles à 70 d'entre elles. En conséquence, l'agence a réussi à établir un contact avec des autorités de transport desservant 83 % des régions métropolitaines de recensement définies par Statistiques Canada. Ces démarches jettent les bases d'une collaboration potentielle sur des initiatives de transport en commun gratuit lors de futurs événements électoraux.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	Renforcer la capacité de l’organisme à gérer des conditions climatiques et environnementales imprévues dans le cadre de la prestation des services de vote. Programme : Intégrité électorale et Politique réglementaire	Indicateur de rendement : Pourcentage de nouvelles politiques sur la prestation des services de vote qui tiennent compte des risques et des conséquences des changements climatiques. Point de départ : Nouveau Cible : 100 % d’ici 2026	Les phénomènes climatiques et autres effets des changements climatiques posent de nouveaux risques pour la conduite des élections fédérales. Pour les atténuer, il faut tenir compte des risques associés aux changements climatiques lors de l’élaboration de politiques, même pour celles qui ne présentent manifestement pas de lien avec les questions environnementales. Cette mesure préparera l’organisme aux conséquences des changements climatiques sur ses activités et lui donnera la capacité d’y faire face. Les ambitions ou objectifs pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.3</i> <i>Cible du CMI : 13.1</i>	Résultat de l’indicateur: 100% pour 2024-2025. Notes: BGDE a élaboré une politique relative à la prestation de services de vote

Engagement envers le développement durable

Dans le cadre de son engagement stratégique en matière de développement durable, le BDGE s'appuie sur les bases établies lors de sa première année de production d'indicateurs de rendement. Ces indicateurs continuent d'orienter les efforts visant à réduire l'impact environnemental et à renforcer la résilience opérationnelle.

Une initiative clé en cours est le développement d'un calculateur d'empreinte carbone pour les élections fédérales, qui permettra de prendre des décisions fondées sur des données pour minimiser les émissions.

Grâce à la transparence, à l'innovation et à l'amélioration continue, l'organisme intègre la durabilité à ses valeurs fondamentales et bâtit un système électoral plus responsable pour tous les Canadiens.

